|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 3-4

[4 Département juridique 4](#_Toc7774929)-5

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 6

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel décembre 2021**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois de décembre 2021, les principales activités réalisées tournent autour de deux arrestations de cinq présumés trafiquants d’ivoire et peaux de panthère arrêtées dans les provinces du Moyen Ogooué et la de Ngounié, le suivi des différents déferrements, l’appui à l’opération initiée par les agents de la police judiciaire (PJ), de **l’Office central de lutte anti-drogue (OCLAD) et du commissariat de Police** de Ntoum ainsi que des diverses rencontres effectuées avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Estuaire, le Moyen Ogooué, la Ngounié ainsi que le l’Ogooué Ivindo.

**Le 10 Décembre 2021**, à Lambaréné (province du Moyen-Ogooué), des agents de la Police Judiciaire et des Eaux et Forêts appuyés par des membres de l’ONG Conservation Justice ont procédé à l’arrestation de NDAMBAYE Prime et de MASSAMBA Fred en possession de deux (2) pointes d’ivoire d’éléphant d’une masse totale de 14,5 Kgs.

**Le 13 Décembre 2021**, à Mouila (province de la Ngounié), une opération a été effectuée par une équipe mixte composée des agents de l’antenne provinciale de la police judiciaire et de la direction provinciale des Eaux et Forêts appuyée par des membres de l’ONG Conservation Justice, permettant d’interpellerMAMADOU KOUYATE, DIALLO MAMADOU SALIOU, deux ressortissants respectivement Maliens et Guinéens, et Nicaise MBOUMBA de nationalité gabonaise,. avec deux peaux et 20 dents de panthères

**Le 24 décembre 2021,** Le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégée (DGFAP) a informé Conservation Justice de l’interpellation par une équipe mixte composée des agents de la police judiciaire (PJ), de **l’Office central de lutte anti-drogue (OCLAD) et du commissariat de Police** de Ntoum (Province de l’Estuaire) des nommés MEZUI M’ELLA Simon Pierre et GUINZINGA Cleve, tous de nationalité gabonaise avec 2 pointes d’ivoire brut de 3,975 kgs,

**Le 30 décembre 2021**, à Makokou (province de l’Ogooué Ivindo), le Commandant en chef de la Police Judicaire de Makokou a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation par les agents de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Dame NDJAMBOLI Badi avec 2 pointes d’ivoires brut.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *08* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *02* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *26* |

Il y a eu plusieurs missions d’investigations au cours de ce mois. Deux des missions d’investigations ont permis d’arrêter cinq trafiquants des pointes d’ivoire et peaux de panthère. Un des trafiquants d’ivoire est actuellement en détention à la prison centrale de Libreville en attendant d’être jugé, pendant que l’autre est toujours en cavale après leur évasion pendant la garde à vue au poste de police. Ceux des peaux et dents de pendant ont été écroués à la prison centrale de Mouila.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *02* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *05* |

En ce mois de décembre 2021, deux opérations initiées par le projet AALF ont été menées, dont une dans la ville de Lambaréné et l’autre à Mouila-Lebamba. Elles ont permis d’arrêter cinq personnes en possession de deux pointes d’ivoire pour une masse totale de 14,5 kilogrammes et deux peaux et dents de panthère :

**Le 10 décembre 2021** à Lambaréné (Province du Moyen-Ogooué), arrestation par les agents de la Police Judiciaire et ceux des Eaux et Forêts, accompagnés des juristes et le Coordonnateur Adjoint des Activités de l'ONG Conservation Justice, des deux présumés trafiquants d’ivoire, pris en flagrant délit de détention et de vente de deux (2) pointes d'ivoire d’une masse totale de 14,5kgs.

Les faits se sont déroulés autour de 09 heures dans un hôtel où les concernés s'étaient fixés rendez vous. La préparation d'une transaction illicite d’ivoire étant parvenue aux agents de la Police Judiciaire de ladite ville, une équipe d'intervention s'est vite constituée. Déployés sur le lieu indiqué, les agents ont tout de suite procédée à l’interpellation de NDAMBAYE Prime et de MASSAMBA Fred, tous deux gabonais et exerçant en qualité de Pêcheur au Lac Mandje dans la Province de l'Ogooué Maritime.  Ils étaient en possession de deux pointes d'ivoire sciées en six morceaux dissimulés dans deux sacs à dos. Les deux présumés trafiquants ont été placés en garde à vue dans les locaux de la Police Judiciaire de Lambaréné. **Le 12 décembre 2021**, ils ont cassé la porte de la cellule et se sont évadés. Seul MASSAMBA Fred a été rattrapé après un jour de cavale et transféré sur Libreville. Il a été présenté devant le parquet spécial pour répondre des faits de détention et de tentative de vente des trophées d'une espèce intégralement protégée.

Les mis en causes risquent jusqu'à dix ans de prison selon les dispositions de l'article 388 du Code Pénal Gabonais.

**Le 13 décembre 2021** à Mouila (Province de la Ngounié), la lutte contre le trafic des espèces animales protégées vient de mettre fin aux activités de trois individus dans la province de la Ngounie. En effet, MAMADOU KOUYATE, DIALLO MAMADOU SALIOU, deux ressortissants respectivement Maliens et Guinéens, et Nicaise MBOUMBA de nationalité gabonaise, ont été interpellés suite à une opération conjointe des agents de la Police Judiciaire et des Eaux et Forêts. L’équipe était appuyée par des membres de l’ONG Conservation Justice.

Cette opération a permis de saisir deux peaux et 20 dents de panthères à Mouila. Ces pièces étaient entre les mains de MAMADOU KOUYATE qui arrivé à l’hôtel prévu pour transaction à bord de son véhicule et avait l’intention de les vendre discrètement. Interrogé, ce dernier a cité DIALLO MAMADOU SALIOU comme complice. A son tour, il a été appréhendé dans la localité de Lébamba. Puis, toujours dans la même journée, NICAISE MBOUMBA a été cité comme troisième présumé trafiquant impliqué dans cette affaire.

Toutefois, selon les dispositions du code forestier, son commerce est illégal et peut conduire à une peine de prison de six mois.

Par ailleurs, deux autres opérations ont été initiées par les forces de l’ordre dont la première par des agents de la Police Judiciaire, ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) et le Commissariat de Ntoum et une deuxième à Makokou par des agents de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) à l’encontre de trois présumés trafiquant d’ivoire, arrêté avec 4 pointes d’ivoire dont deux à Ntoum et un autre à Makokou :

**Le 24 décembre 2021,** Le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégée (DGFAP) a informé Conservation Justice de l’interpellation par une équipe mixte composée des agents de la police judiciaire (PJ), **de l’Office central de lutte anti-drogue (OCLAD) et du commissariat de Police** de Ntoum (Province de l’Estuaire) des nommés MEZUI M’ELLA Simon Pierre et GUINZINGA Cleve, tous de nationalité gabonaise avec 2 pointes d’ivoire brut de 3,975 kgs, Transférés au tribunal spécial de Libreville, MEZUI M’ELLA Simon Pierre a été placé en détention préventive en attendant son jugement et GUINZINGA Cleve a été libéré après que MEZUI M’ELLA ait soutenu que le chauffeur GUINZINGA Cleve, interpellé au même moment que lui n’était au courant de rien.

Le projet n’a pas participé à cette opération, mais a aidé avec le suivi juridique, notamment la rédaction et l’harmonisation des documents de la procédure y relative.

**Le 30 décembre 2021**, à Makokou (province de l’Ogooué Ivindo), le Commandant en chef de la Police Judicaire en poste à Makokou, a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation par les agents de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Dame NDJAMBOLI Badi avec 2 pointes d’ivoires brut. Elle est gardée à vu au poste de police à Makokou. Le projet AALF devrait renforcer le suivi juridique et son transfert sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation.

# 4. Département juridique

Deux (02) affaire concernant cinq (05) trafiquants d’ivoire et des peaux et dents de panthère ont été suivies par les juristes du projet devant la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et au Tribunal de Première Instance de Mouila*,* outre celle initiée par les forces de l’ordre notamment la Police judiciaire, l’Oclad et le Commissariat de Ntoum.

Les juristes du projet ont suivi le 10 et 23 décembre 2021, 3 audiences de plaidoirie des trafiquants d’ivoire et des peaux et dents de panthère :

1. Aff MP et Les Eaux et Forêts Contre MBAZZA Léon Désiré et NZEMBE Jean Louis ;
2. Aff MP et Les Eaux et Forêts Contre DEUNGUEN Edit Emmanuel et complices ;
3. Aff MP et Les Eaux et Forêts contre KOUYATE Mahamadou, DIALLO Mamadou et MBOUMBA Nicaise.

Une de ces affaire notamment celle de KOUYATE Mahamadou et complice a été mis en délibérée le 30 décembre dernier. Pour l’instant, le projet n’a pas connaissance de la décision qui a été rendu. Le reste des affaires seront délibérée à l’audience du 07 janvier 2022 prochain.

Le département juridique a également renforcé le suivi les cas initiés par les agents de la Police Judiciaire, ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) et le commissariat de Ntoum, ainsi que ceux de Makokou sans pour autant avoir participé à ces opérations.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 03 |
| Nombre de prévenus | 07 |

Il y a eu trois nouvelles affaires enregistrées de sept personnes en attendant le transfert sur Libreville de la procédure de Makokou.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 01 |
| Nombre de détenus rencontrés | 01 |

Une visite de prison a été effectuée par un juriste du projet à l’endroit de Monsieur IKENGUI Regis Florent. Ce dernier se porte bien.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation portant sur les activités du projet AALF au cours de ce mois de décembre 2021.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 44 |
| Télévision | 05 |
| Internet | 24 |
| Presse écrite | 07 |
| Radio | 08 |

Pour ce mois de décembre 2021, le projet AALF a produit au total 44 pièces médiatiques, dont 24 ont été publiées sur internet, 8 à la radio, 5 à la télévision et 7 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: [*https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/*](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/)

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 38 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 26 |
| Collaboration sur affaires | 12 |

Les juristes et le Coordonnateur Adjoint des activités ont rencontré et discuté avec, les Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville et les procureurs du Tribunal de Première Instance de Lambaréné et Mouila ;

Le Directeur Exécutif de l’ONG Conservation-Justice, accompagné du Coordonnateur des Activités et le Chargé de Communication, a conduit une mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo, plus précisément à Makokou. Au cours de cette mission, plusieurs entretiens ont été organisés avec les autorités administratives et judicaires notamment avec Madame le Président du tribunal, le Substitut du procureur et le doyen des juges d’instruction, outre le chef d’antenne intérimaire de la Direction Générale de Recherches, le commandant de l’antenne de police judiciaire, le chef d’antenne de **l’Office central de lutte anti-drogue (OCLAD)** ainsi que le Directeur provincial des Eaux et Forêts et le secrétaire général du conseil départemental. Ces entretiens s’inscrit dans la volonté de Conservation Justice de mettre en œuvre une approche de travail régulière, concertée et proactive dans la gestion des sujets d'intérêts commun, en harmonie avec la loi en matière d’eaux et forêts en vigueur au Gabon.

Le Coordonnateur des activités s’est longuement entretenu avec les chefs d’antennes de la police judiciaire (PJ), de **l’Office central de lutte anti-drogue (OCLAD) et du commissaire de Police de Ntoum, pour renforcer la collaboration.**

Au total, au moins trente huit (38) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# Conclusion

Pendant ce mois de décembre 2021, deux opérations ont été organisées, ayant permis de mettre la main sur cinq présumées trafiquants impliquées dans le trafic d’ivoire et peaux de panthère. Ces personnes arrêtées en possession de deux pointes d’ivoire d’un peu plus de 14 kilogrammes à Lambaréné et de deux peaux et 20 dents de panthère à Mouila ont été présentées devant le procureur de la République de la chambre spéciale de Libreville pour le premier et au Tribunal de première instance de Mouila pour la procédure des peaux et dents de panthère. Le suivi de ces affaires par le département juridique est en cours.

Le département juridique a également renforcé le suivi des cas initié par les agents de la Police Judiciaire et ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoum et Makokou sans pour autant avoir participé à ces opérations.